

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation
Band: 55 (1926)
Heft: 14

Rubrik: "Pro Juventute"

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN PÉDAGOGIQUE

Organe de la Société fribourgeoise d'éducation
ET DU MUSÉE PÉDAGOGIQUE

Abonnement pour la Suisse : 6 fr. ; par la poste : 30 ct. en plus. — Pour l'étranger : 7 fr. —
Le numéro : 30 ct. — Annonces : 45 ct. la ligne de 42 cm. — Rabais pour les annonces répétées.

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé à la Rédaction du *Bulletin pédagogique*, Ecole normale, Hauterive-Posieux, près Fribourg. Les articles à insérer dans le N° du 1^{er} doivent lui parvenir avant le 18 du mois précédent, et ceux qui sont destinés au N° du 15, avant le 3 du même mois.

Pour les abonnements ou changements d'adresse et les annonces, écrire à M. L. Brasey, secrétaire scolaire, Ecole du Bourg, Varis, Fribourg. Compte de chèque IIa 153.

Le *Bulletin pédagogique* et le *Faisceau mutualiste* paraissent le 1^{er} et le 15 de chaque mois, à l'exception des mois de juillet, d'août, de septembre et d'octobre, où ils ne paraissent qu'une fois. On fait paraître, chaque année, dans un ordre proportionnel, 15 numéros du *Bulletin* et 5 du *Faisceau*.

SOMMAIRE. — Pro Juventute. — Leçon sur l'œuvre Pro Juventute. — L'enseignement du français au cours moyen. — Bibliothèque pour Tous. — La composition de la Semaine suisse pour 1926. — Soyons logiques. — Les enfants « difficiles ». — Misère infantile des grandes villes. — Bibliothèque du Musée pédagogique.

« PRO JUVENTUTE »

Réunion annuelle des secrétaires de district et de décanat des
cantons de Fribourg et du Valais

A Fribourg, le 28 juin 1926, à l'Hôtel des Corporations

3. Collaboration entre le Corps enseignant et le Conseiller de vocation

Mlle Schmidt, du Bureau d'orientation professionnelle de Neuchâtel, fait part des expériences faites à Neuchâtel au point de vue de la collaboration du corps enseignant et des conseillers de vocation, en faveur de l'orientation professionnelle des enfants dans leur dernière année scolaire.

Les maîtres sont trop chargés pour pouvoir s'occuper encore de l'orientation professionnelle, mais, étant en contact journalier avec leurs élèves, ils peuvent les observer à loisir et faire part de leurs observations au conseiller de vocation, lui fournissant ainsi un matériel des plus précieux.

Dès ses débuts, le Bureau d'orientation professionnelle de Neuchâtel a cherché à établir le contact avec le corps enseignant au moyen de conférences-causeries, tout d'abord. Puis, une fiche scolaire a circulé dans les classes, portant sur les caractères physiques et intellectuels de l'enfant. Les collaborateurs du Bureau se sont mis en contact avec le corps enseignant ; ils ont fait une visite dans les écoles, fait une enquête auprès des enfants et leur ont distribué un petit tract insistant sur l'importance du choix d'une carrière et indiquant les heures de consultation du Bureau d'orientation professionnelle. Nos parents ont pu prendre connaissance de ce tract, suivre les conseils prodigués, la ville et le canton de Neuchâtel ont accordé des bourses d'apprentissage et, de cette façon, la « peur de l'apprentissage » s'est évanouie petit à petit.

En 1925, le Département de l'Instruction publique s'est intéressé à l'orientation professionnelle. Il a fait distribuer aux élèves de dernière année un questionnaire avec obligation de le remplir ; quand les fiches sont rentrées, les cas négatifs ou indécis ont été communiqués au Bureau d'orientation. Dès lors, la population a compris le besoin de se renseigner et vient au Bureau.

A ces questionnaires, il faudrait ajouter une fiche médicale pour savoir si l'enfant a une santé assez bonne pour entreprendre telle ou telle profession. M^{lle} Schmidt termine son intéressant exposé en exprimant certains *desiderata* s'adressant aux autorités scolaires :

1. Retarder l'entrée à l'école pour que l'enfant finisse son instruction plus tard. Les patrons ne veulent généralement pas engager un apprenti avant 16 ans ;

2. Laisser l'enfant plus longtemps suivre les classes. A 14 ans, l'enfant n'a pas encore les connaissances scolaires suffisantes et son développement physique n'est pas encore assez avancé. On pourrait, après les classes ordinaires, organiser des cours de préapprentissage comme Bâle en a donné l'exemple ;

3. Obtenir une plus étroite collaboration avec les parents ; tenir des réunions de parents et d'autres personnes intéressées (autorités, curés, pasteurs, etc.) dans lesquelles on discuterait la question des vocations. C'est durant la dernière année scolaire qu'il faut arriver à convaincre le jeune homme et la jeune fille de l'importance d'apprendre un métier.

Après cet exposé très intéressant, M. l'inspecteur Rosset indique quelques raisons de cette « peur de l'apprentissage ». D'une part, les parents sont trop pressés de faire gagner leurs enfants ; d'autre part, les communes s'occupent trop peu des apprentissages. A la campagne, les jeunes gens peuvent trouver de suite un travail rémunéré. Il faudrait pouvoir faire comprendre aux communes qu'en consacrant des sommes au paiement de bourses d'apprentissage, elles arriveraient à sortir des familles de la misère où elles croupissent souvent depuis des générations. Il faudrait reviser notre loi sur

l'assistance et pouvoir obliger les communes à donner des subsides pour les apprentissages.

M. Graz, secrétaire régional *Pro Juventute*, de Lausanne, croit que si l'on offrait de payer une partie de l'apprentissage, les parents et les communes fourniraient plus volontiers le reste. Le bénéfice de la vente de décembre ne devrait-il pas être employé à fournir des bourses d'apprentissage, là où cette si utile institution n'existe pas encore ? M. Graz cite l'exemple du canton de Vaud, qui a établi un fond cantonal d'apprentissage. Fribourg en possède aussi un depuis l'année 1893, établi par la Société des Arts et Métiers.

A la demande de M. Genoud, M. Graz explique ensuite brièvement l'activité de *Pro Juventute*. Cette activité est calquée sur la mentalité de la Suisse. Le secrétariat général et les secrétariats de district (de décanat) sont les points culminants. Sachant à quel point il importe, dans l'intérêt même de la jeunesse, de respecter les circonstances locales, *Pro Juventute* a fortement décentralisé son activité. A côté du foyer d'activité et d'inspiration qu'est le secrétariat général, les secrétariats de district (de décanat) forment la contrepartie en accomplissant la partie pratique du travail. Et, pour que l'œuvre puisse pénétrer plus sûrement encore dans les moindres localités du pays, la fondation a institué, dans chaque commune, un secrétaire de commune qui, à l'exemple du secrétaire de district ou de décanat, est un « veilleur » et un promoteur d'œuvres. Une organisation reposant sur de telles bases ne peut manquer de porter des fruits. Ne nous décourageons donc pas si nous rencontrons parfois des échecs.

M. l'abbé Charrière, directeur au Séminaire et président de la Commission de Charité, dit ensuite tout le plaisir qu'il a de voir une si bonne harmonie régner parmi les secrétaires de *Pro Juventute*. Il rappelle que la foi catholique impose, soit à l'Etat, soit à l'école, soit à la famille, de soutenir l'enfant. L'Etat ne doit pas se préoccuper uniquement de questions d'ordre économique, mais également veiller au bien-être intellectuel et physique des citoyens. Il est très louable de réagir contre le matérialisme qui s'infiltré de plus en plus, il est louable de dépister les vocations en germe, de les aider à s'épanouir et *Pro Juventute* pourra faire beaucoup dans ce domaine.

Un repas en commun, servi à l'Hôtel des Corporations, est suivi d'une courte discussion.

4. Discussion sur la répartition des bénéfices de 1925

Fribourg-ville a donné 1,500 fr. à l'Œuvre St-Etienne pour l'établissement d'une Goutte de lait, 300 fr. à la Crèche protestante, 200 fr. à l'œuvre de la Maternité. Le district de la Sarine a utilisé 540 fr. comme primes d'allaitement et 300 fr. pour aider le district de la Singine à amortir sa dette pour les enfants nécessiteux. Ce qui restait du bénéfice de 1924 a été versé au fonds pour la Maison d'accueil qui s'élève aujourd'hui à près de 8,000 fr. Le Lac catholique a dis-

tribué des primes d'allaitement. Une partie du bénéfice a servi à faire circuler le matériel de l'exposition de puériculture. Le district de la Broye a consacré le produit de sa vente à un fonds pour une infirmière visiteuse à Estavayer-le-Lac. Le district de la Gruyère a donné des secours aux mères nécessiteuses, Sion à la création d'une pouponnière, des bons de lait et l'assurance aux enfants. Certains districts ont encore leur avoir en caisse, il leur est recommandé de ne pas thésauriser, mais d'utiliser chaque année leurs bénéfices, ce qui est dans l'intérêt de l'avenir de la vente de décembre.

5. Utilisation des bénéfices de la vente prochaine

M. le Dr Lœliger, secrétaire général, parle des timbres et cartes qui seront mis en vente en décembre prochain. Puis la discussion est ouverte sur la question de l'emploi des recettes prochaines. Les secrétaires apportent les suggestions les plus diverses : placement d'enfants nécessiteux pendant les vacances, bibliothèques scolaires, soupes scolaires, soins de la dentition, des yeux, du goitre, hygiène du logement, organisation de concours « Nos Loisirs », pour inspirer aux enfants le goût du travail personnel.

6. Visite à l'Institut Sonnenberg

La journée se termine par la visite de l'Institut du Sonnenberg, pour enfants aveugles. Juché au sommet des rochers qui surplombent la Sarine, cet établissement mérite une mention spéciale tant par sa situation merveilleuse, sa grande pelouse où les enfants peuvent s'ébattre à l'aise, que par l'aménagement si bien compris de ses locaux, qui répondent à toutes les exigences de l'hygiène. Tout est propre, coquet, mais le cœur se serre en pensant que ces pauvres petits sont à jamais privés de la lumière du jour. Et pourtant, ils n'ont pas l'air malheureux et l'on est émerveillé de les voir lire, écrire, même l'écriture des voyants, sans difficulté ; la géographie même ne les rebute pas et, joyeusement, ils vous montrent sur la carte en relief où se trouve telle ou telle ville, tel lac, telle rivière, etc. C'est vraiment incroyable et l'on se demande ce qu'il faut le plus admirer, de l'intelligence et de l'application de ces pauvres infirmes ou de la patience et du dévouement des bonnes Sœurs qui les amènent à des résultats si surprenants. Nous les quittons à regret, en pensant que Dieu, dans sa miséricorde, a gardé des cœurs de mère à l'enfance malheureuse. La tendresse de ces bonnes Sœurs pour leurs chers petits aveugles nous donne le ferme espoir qu'elles sauront former des hommes capables de gagner leur vie et d'être utiles à la société.

En résumé, assemblée très utile, parce qu'elle procure aux secrétaires de district et de décanat l'occasion de faire connaissance, d'échanger leurs expériences et leur manière de voir et de se maintenir en contact personnel étroit avec les collaborateurs du secrétariat général.

La secrétaire : A.-M. BESSON.